

8. SIGNATURES

 NORMAND BERGERON

 ANDRÉ BROCHU,
secrétaire général associé

52107

Gouvernement du Québec

Décret 787-2009, 23 juin 2009

CONCERNANT la nomination de monsieur Robert Sauvé comme sous-ministre du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Robert Sauvé, sous-ministre associé du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, au même classement et au salaire annuel de 195 840 \$ à compter du 3 août 2009;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Robert Sauvé comme sous-ministre du niveau 4.

Le greffier du Conseil exécutif,
 GÉRARD BIBEAU

52108

Gouvernement du Québec

Décret 788-2009, 23 juin 2009

CONCERNANT monsieur Jean-Paul Beaulieu

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE les articles 8, 17 et 18 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Jean-Paul Beaulieu comme sous-ministre du niveau 4;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 3 août 2009.

Le greffier du Conseil exécutif,
 GÉRARD BIBEAU

52109

Gouvernement du Québec

Décret 789-2009, 23 juin 2009

CONCERNANT la nomination de madame Julie Gosselin comme sous-ministre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Julie Gosselin, sous-ministre du ministère du Travail, administratrice d'État I, soit nommée sous-ministre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, aux mêmes classement et salaire annuel à compter du 3 août 2009;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à madame Julie Gosselin comme sous-ministre du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
 GÉRARD BIBEAU

52110

Gouvernement du Québec

Décret 790-2009, 23 juin 2009

CONCERNANT la nomination de monsieur Jocelin Dumas comme sous-ministre du ministère du Travail

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jocelin Dumas, secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre du ministère du Travail, administrateur d'État I, au salaire annuel de 176 328 \$ à compter du 3 août 2009;